Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 12 juillet 2016 Récapitulatif du dossier

(sous réserve des délais de recours)

Demandeur	Société SCI Gazeran Investissement 2
Adresse du projet	Parc Commercial LE BRAYPHIN à Gazeran
Nature du projet	Extension d'un ensemble commercial par création de trois cellules commerciales de 257 m² de surface de vente
Décision de la C.D.A.C	FAVORABLE

Demandeur	Société Immochan France
Adresse du projet	Rue Jean Ferrat lieu dit « Les Brouets » à Mantes-la-Ville
Nature du projet	Extension d'un ensemble commercial par création d'un magasin de 1.450,15 m² de surface de vente
Décision de la C.D.A.C	DÉFAVORABLE